



SAICM/ICCM.3/23

Distr. : générale
26 juillet 2012



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Français
Original : anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Troisième session

Nairobi, 17-21 septembre 2012

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre de l'Approche stratégique

de la gestion internationale des produits chimiques :

ressources financières et techniques pour la mise en œuvre

Rapport sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale

Note du secrétariat

1. L'annexe à la présente note contient un rapport sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale, conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
2. L'information présentée dans le présent rapport est extraite de rapports examinés par le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, en particulier de ceux soumis à la septième session du Conseil, tenue les 7 et 8 mai 2012. Le secrétariat a partiellement actualisé cette information afin de rendre compte de l'état d'avancement des projets suite à la réunion du Conseil de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale tenue le 9 mai 2012.
3. Le rapport est présenté aux participants pour information.

* SAICM/ICCM.3/1.

Annexe

Rapport sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale

I. Introduction

1. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a créé, par sa résolution I/4, le Programme de démarrage rapide afin de réaliser les objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Elle a défini, dans cette même décision, l'objectif ce Programme, à savoir : « appuyer les activités initiales facilitatrices de renforcement des capacités et de mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition ». Dans sa résolution I/1, la Conférence prie instamment les gouvernements, les organisations d'intégration économique régionale, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales de contribuer à ce fonds, institué à titre volontaire par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le but de soutenir les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique au titre du Programme de démarrage rapide.

2. Dans sa résolution I/4, la Conférence instaure également le Conseil exécutif de ce Programme, chargé de fournir des orientations opérationnelles sur la mise en application des priorités stratégiques du Programme et des conseils concernant toutes autres questions pertinentes selon les besoins. Elle invite en outre les représentants des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et le Programme des Nations Unies pour le développement à former un Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale pour examiner et évaluer les propositions de projets sollicitant un financement du Fonds. Le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale fait rapport au Comité du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide composé des représentants régionaux et des bailleurs contribuant au Fonds, qui à son tour fait rapport au Conseil exécutif.

3. Le Conseil exécutif se réunit une fois par an pour examiner l'état d'avancement du Programme de démarrage rapide sur la base des rapports du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et du comité du Conseil exécutif du Programme et en s'appuyant sur d'autres informations pertinentes.

4. Le présent rapport du Conseil exécutif sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale a été établi sur la base de rapports examinés par ce Conseil à sa septième session, tenue à Genève les 7 et 8 mai 2012. Il présente l'état actualisé de la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale. La section II présente, à l'attention des participants à la troisième session de la Conférence, des informations sur les aspects financiers du Fonds et sur son administration, concernant notamment l'appui fourni par le secrétariat au Programme tandis que la section III porte sur l'application du plan d'activités.

5. On trouvera des informations supplémentaires sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale dans les rapports du secrétariat sur l'état d'avancement des projets financés au titre du Programme (voir SAICM/ICCM.3/INF/16/Rev.1) et sur l'application du plan d'activités du Programme (voir SAICM/ICCM.3/INF/26), examinés par le Conseil exécutif à sa septième session. La liste des pays et organisations membres du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide figure à l'annexe I du présent rapport.

II. État d'avancement du Programme de démarrage rapide

A. Réunions du Conseil exécutif et du Comité de mise en œuvre

6. Dans sa résolution I/4, la Conférence crée le Conseil exécutif,¹ constitué de deux représentants gouvernementaux de chacun des groupes régionaux établis par l'Organisation des Nations Unies ainsi que des représentants de tous les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et d'autres contributeurs au Programme. Il invite, par cette résolution, les représentants des organisations participant au

¹ Voir à l'annexe I la liste des membres actuels du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide (pays et organisations).

Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques² et le PNUD à former un Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, chargé d'examiner et d'évaluer les propositions de projets soumises au Fonds pour financement.

7. Depuis 2009, le Conseil exécutif a tenu, à Genève, les réunions annuelles suivantes :

- a) Cinquième session, les 29 et 30 juin 2010, coprésidée par M. Jeffrey A. Headley (Barbade) et Mme Susan Gardner (États-Unis d'Amérique);
- b) Sixième session, les 13 et 14 septembre 2011, coprésidée par M. Nassereddin Heidari (République islamique d'Iran) et M. Gordo Jain (Allemagne);
- c) Septième session, les 7 et 8 mai 2012, coprésidée par M. Nassereddin Heidari (République islamique d'Iran) et M. Gordo Jain (Allemagne).

8. Conformément à la résolution I/4, le Conseil exécutif prévoit dans son plan d'activités une réunion du comité du Conseil exécutif sur le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, comprenant les bailleurs contribuant au Fonds et les représentants régionaux. Le Conseil a adopté son règlement intérieur, disponible sur le site de l'Approche stratégique.

9. Le Conseil exécutif fournit des orientations opérationnelles sur le Programme, notamment sur la recevabilité des demandes de subventions du Fonds d'affectation spéciale et sur les questions administratives, ainsi que, le cas échéant, sur d'autres questions pertinentes. Ces orientations se fondent sur les rapports du Comité de mise en œuvre du Fonds concernant la mise en œuvre des projets et sur ceux du PNUE concernant la situation financière du Fonds, dont il est l'administrateur. À ses cinquième et sixième sessions, tenues en 2010 et 2011, le Conseil a mis à jour le plan d'activités du Programme de démarrage rapide, adopté en 2007. Par ailleurs, le Conseil s'est fixé comme objectif de collecter 4 millions de dollars en 2012.

10. Depuis la deuxième session de la Conférence, tenue en mai 2009, le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale a tenu les réunions suivantes :

- a) Huitième session, à Washington, les 15 et 16 octobre 2009;
- b) Neuvième session, à Genève, les 30 et 31 mars 2010;
- c) Dixième session, à Rome, du 18 au 20 octobre 2010;
- d) Onzième session, à Genève, les 13 et 14 avril 2011;
- e) Douzième session, à Paris, les 22 et 23 novembre 2011;
- f) Treizième session, à Genève, le 9 mai 2012.

11. Les huitième et neuvième sessions du Comité de mise en œuvre ont été présidées par M. Robert Visser, de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les dixième, onzième, douzième et treizième sessions ont été présidées par M. Mark Davis de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Comité a adopté son règlement intérieur à sa deuxième session.³

12. Après chaque cycle de demandes de subventions adressées au Fonds d'affectation spéciale, le Comité de mise en œuvre a examiné et évalué les propositions de projet présélectionnées par le secrétariat en fonction de leur exhaustivité et de leur recevabilité. Au cours des 12 cycles de demandes de subventions, le Comité a approuvé 154 projets pour un financement total de 32 281 403 dollars.⁴ Il a en outre fourni des informations sur le processus de demandes de financement adressées au Fonds, notamment sur les formulaires à remplir et les directives applicables, ainsi que sur les mécanismes de mise en œuvre des projets, en particulier les dispositions relatives au suivi et à

2 Les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques sont : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale.

3 Le règlement intérieur du Comité est disponible sur le site de l'Approche stratégique.

4 Après la suspension de huit projets, le portefeuille du Programme de démarrage rapide compte 146 projets pour un financement total de 31 237 454 dollars. Voir également le document SAICM/ICCM.3/INF16/Rev.1, qui contient des informations sur l'état d'avancement des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide jusqu'à la dixième session de sélection de projets du Programme.

l'évaluation. Le Comité supervise la mise en œuvre des projets financés par le Fonds et fait rapport au Conseil exécutif sur leur avancement.

B. Informations financières sur le Fonds d'affectation spéciale

13. Le Programme de démarrage rapide a été créé en 2006 lors de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour appuyer les activités initiales de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Depuis la date de son lancement jusqu'en mars 2012, le Programme de démarrage rapide a mobilisé 40,8 millions de dollars au total. Ce montant comprend 33,3 millions de dollars de contributions au Fonds et 7,5 millions de dollars de contributions en espèces et/ou en nature de la part des responsables de la mise en œuvre et des organismes d'exécution. De plus, 57,5⁵ millions de dollars de contributions ne relevant pas du Fonds ont été versés et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a accordé 25,2 millions de dollars pour appuyer des projets en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. La mobilisation du soutien du FEM a nécessité environ 5 millions de dollars, prélevés sur les fonds du Programme.⁶

14. Depuis 2006, le Fonds d'affectation spéciale a obtenu des annonces de contributions d'un montant total d'environ 33,3 millions de dollars de la part des gouvernements des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Inde, Madagascar, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Pakistan, Roumanie, Slovaquie, Suède et Suisse, ainsi que de la Commission européenne et du Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques (ICCA).

15. En 2007, le Conseil exécutif a établi un plan d'activités dans lequel il se fixe comme objectif de mobiliser d'ici la fin de 2011 un montant minimum cumulé de 40 811 477 de dollars⁷. Au 31 décembre 2011, le total des contributions et annonces de contributions s'élevait à 33 000 932 de dollars,⁸ soit un taux de réalisation d'environ 81 %, le montant manquant se chiffrant à 7 810 545 de dollars. Pour 2012, les contributions, annoncées et versées, se montent jusqu'à présent à 276 286 dollars, sans compter la contribution de la Commission européenne d'un montant de 860 000 euros, enregistrée en 2011 mais qui doit être déboursée en 2012. On trouvera plus d'informations à ce sujet dans la section III ci-dessous et dans la note du secrétariat sur l'état de l'application du plan d'activités du Programme de démarrage rapide (SAICM/ICCM.3/INF/26).

C. Cycles de demandes de subventions

16. Les dispositions actuelles relatives au Fonds d'affectation spéciale prévoient la tenue, à échéances fixes, de deux cycles de demandes de subventions par an. Les gouvernements des pays en développement et des pays à économie en transition peuvent bénéficier de l'appui du Fonds pour des projets d'un montant compris entre 50 000 et 250 000 dollars et d'une durée maximale de 24 mois. Les propositions de projet peuvent être présentées par les gouvernements participant à l'Approche stratégique à condition qu'ils aient accordé à l'Approche stratégique une reconnaissance officielle en désignant au moins un chargé de liaison national officiel responsable de l'Approche. Exceptionnellement, les réseaux de la société civile participant à l'Approche stratégique peuvent également présenter des propositions de projet, qui doivent être approuvées par les chargés de liaison nationaux de l'Approche. Des organisations intergouvernementales ou des secrétariats de convention peuvent également participer aux projets soumis en tant qu'organismes d'exécution.

17. Depuis l'instauration du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, 12 cycles de demandes de subventions ont eu lieu. Le secrétariat a présélectionné 298 propositions, sur les 385 soumises, et les a transmises au Comité de mise en œuvre du Fonds pour évaluation. Le

5 Suite à une demande du Conseil exécutif formulée à sa sixième session, les contributions ne relevant pas du Fonds ont été révisées pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de double comptabilisation.

6 Depuis 2006, le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide finance des projets nationaux et multinationaux dans les pays en développement et les pays à économie en transition éligibles. Ces projets prolongent et complètent les projets du FEM « Renforcement des capacités et assistance technique pour la mise en œuvre des Plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm dans les pays les moins avancés d'Afrique et les petits États insulaires en développement » et « Réduction des rejets de polluants organiques persistants dans le Pacifique par une meilleure gestion des déchets solides et des déchets dangereux » dans la région Asie-Pacifique. Ils sont financés à hauteur de 16 et 9,2 millions de dollars respectivement.

7 Ce chiffre a été révisé à la sixième session du Conseil exécutif pour inclure la période allant de janvier à septembre 2012, le montant total pour toute la période d'existence du Fonds s'élevant à 44 811 477 dollars.

8 Ce montant comprend une contribution de la Commission européenne accordée en 2011, à débours en 2012.

Comité a approuvé 146⁹ projets d'un montant total de 31,2 millions de dollars faisant intervenir 105 pays, dont 54 classés dans la catégorie des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement,¹⁰ ainsi que 16 organisations de la société civile. Selon le plan d'activités du Programme, un autre cycle de demandes de subventions est prévu, en fonction des fonds disponibles, avant que le Fonds cesse de recevoir des contributions en septembre 2012.¹¹ L'Annexe II à la présente note présente une synthèse des projets approuvés par cycle de demandes de subventions.

D. État d'avancement des projets

18. Les sections ci-après donnent un aperçu de l'état de la mise en œuvre du portefeuille des projets du Programme de démarrage rapide issus des 10 premiers cycles de demandes de subventions. Les projets sont classés en quatre groupes principaux en fonction de leur état d'avancement : projets achevés, en cours, aux premiers stades de la mise en œuvre et suspendus. La note du secrétariat fournit des informations détaillées sur la situation des projets financés dans le cadre du Programme de démarrage rapide (SAICM/ICCM.3/INF/16/Rev.1).

1. Projets achevés

19. Au 15 mars 2012, 44 projets issus des six premiers cycles de demandes de subventions étaient achevés. Parmi ceux-ci, 32 sont considérés comme « dûment achevés », tous les documents requis ayant été soumis. Pour les 12 projets restants, les rapports finaux devraient être remis prochainement. Les activités et principaux résultats attendus de la plupart des projets visaient les objectifs suivants :

- a) Établir des profils de produits chimiques nationaux;
- b) Réaliser des évaluations des capacités nationales;
- c) Établir des priorités pour les activités liées à la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- d) Élaborer des méthodologies d'évaluation des risques;
- e) Intégrer les questions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans de développement nationaux des pays participants;
- f) Améliorer la cohésion et la mise en œuvre des accords internationaux existants;
- g) Mener des campagnes nationales de sensibilisation sur la gestion rationnelle des produits chimiques.

20. Le tableau A.1 de l'annexe II du document SAICM/ICCM.3/INF/16/Rev.1 donne la liste des projets achevés dont le rapport final a été remis, avec des informations pertinentes sur les dates de l'accord de projet, le financement et l'état d'avancement des activités tandis que le tableau A.2 présente des informations sur les projets dont les activités sont achevées mais pour lesquels on ne dispose pas encore du rapport final.

2. Projets en cours

21. À l'issue des neuf premiers cycles de demandes de subventions, on compte 61 projets en activité. Au total, 19 des projets retenus à partir du deuxième et jusqu'au neuvième cycle ont fait des progrès notables par rapport à leurs plans d'activité; 21 autres enregistrent des progrès mais accusent des retards et leurs initiateurs ont demandé des prolongations ou ont l'intention de le faire. Les 21 projets restants ont rencontré de sérieuses difficultés, telles que la non soumission de rapports ou l'incapacité à achever les activités dans les 36 mois suivant la signature de l'accord de projet. Ces difficultés ont été portées à l'attention du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, qui a recommandé de prolonger 18 de ces projets et d'en suspendre trois. On trouvera à l'annexe III du document SAICM/ICCM.3/INF/16/Rev.1 une liste des projets en cours avec des observations sur les dates de l'accord, le financement et l'état d'avancement.

9 Depuis 2006, le Comité de mise en œuvre a approuvé 154 projets. Après la suspension de 8 projets, il reste 146 projets dans le portefeuille du Programme de démarrage rapide.

10 On trouvera de plus amples informations sur les projets du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide dans le document SAICM/ICCM.3/INF/16/Rev.1.

11 Le Fonds d'affectation spéciale manquant de fonds, le treizième cycle de demandes de subventions a été reporté à une date postérieure à la tenue de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

3. Projets aux premiers stades de la mise en œuvre

22. Les 40 projets issus des neuvième, dixième et onzième cycles de demandes de subvention en sont au début de la mise en œuvre ou au stade de la conclusion de l'accord permettant leur exécution. Des accords ont été conclus et signés pour 33 projets et des dispositions préliminaires pour leur mise en œuvre ont été prises; il reste à conclure sept accords. Le tableau C de l'annexe IV du document SAICM/ICCM.3/INF/16/Rev.1 présente un état récapitulatif des projets qui en sont aux premiers stades de leur mise en œuvre.

4. Projets suspendus¹²

23. Au total, huit projets, retenus lors des premier, deuxième, troisième et septième cycles de demandes de subventions, ont été suspendus. Les raisons de ces suspensions sont expliquées à l'annexe V du document SAICM/ICCM.3/INF/16/Rev.1. L'un de ces projets a été réexaminé et approuvé au cours du huitième cycle. Un autre a également été réexaminé et a fait l'objet, lors du onzième cycle, d'une approbation conditionnelle différée.

E. Appui du secrétariat au Programme de démarrage rapide

24. Dans sa résolution I/4, la Conférence détermine les fonctions du secrétariat de l'Approche stratégique dans le cadre du Programme de démarrage rapide :

- a) Faciliter les réunions du Conseil exécutif et du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale;
- b) Appuyer le Conseil exécutif;
- c) Mettre à la disposition du public les rapports remis au Conseil exécutif;
- d) Fournir un appui administratif au Fonds d'affectation spéciale;
- e) Examiner les propositions de projet faisant appel au Fonds d'affectation spéciale pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité et les soumettre au Comité de mise en œuvre.

En outre, parmi les fonctions du secrétariat définies au paragraphe 28 de la Stratégie politique globale figure la fourniture d'orientations aux parties prenantes concernant l'établissement de propositions de projet.

25. Depuis 2009, le nombre de projets gérés par le secrétariat a plus que doublé, passant de 71 à 146 projets actuellement. En dépit de cette augmentation, l'infrastructure administrative à l'appui du Programme de démarrage rapide n'a pas changé, entraînant pour le secrétariat de l'Approche stratégique une surcharge de travail qui a affecté sa capacité à couvrir efficacement tous les aspects du Programme. Pour faciliter la gestion d'un volume croissant d'informations relatives aux projets du Programme, le secrétariat a mis au point des outils électroniques destinés à appuyer la gestion des informations requises jusqu'à l'achèvement de toutes les activités des projets approuvés.

1. Facilitation des réunions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide

26. Jusqu'en mai 2012, le secrétariat avait organisé et appuyé sept réunions du Conseil exécutif et 13 réunions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale. En collaboration avec le président ou les co-présidents des réunions, il coordonne la préparation et le suivi de chaque cycle, y compris la préparation des documents de séance et la correspondance, l'organisation de téléconférences et les dispositions pour les voyages des participants bénéficiant d'un financement. Pour le Comité de mise en œuvre, il établit un résumé de chaque proposition ainsi que des rapports détaillés sur l'état d'avancement des projets et d'autres questions liées à l'administration du Programme de démarrage rapide.

2. Appui administratif au Programme de démarrage rapide et à son Fonds d'affectation spéciale

27. Jusqu'en mars 2012, 12 accords de projet avaient été conclus, sur un total de 150 projets approuvés au cours des onze premiers cycles de demandes de subventions. Les retards dans la finalisation des accords peuvent être attribués à plusieurs facteurs, notamment les consultations prolongées avec les responsables de la mise en œuvre et les organismes d'exécution et le fait que le secrétariat n'avait pas anticipé l'incidence de l'organisation des cycles de demandes de subventions

¹² Le projet en Érythrée a été suspendu lors du deuxième cycle puis à nouveau approuvé lors du huitième cycle; le projet au Belarus, soumis au huitième cycle, a fait l'objet d'une approbation conditionnelle différée.

sur sa charge de travail et sa capacité à traiter les accords d'un point de vue administratif et programmatique.

28. Dans le cadre de ses responsabilités administratives, le secrétariat suit les progrès des projets financés. Chaque projet doit remettre des rapports d'activité semestriels ainsi qu'un rapport d'évaluation indépendant à mi-parcours et un rapport final d'évaluation indépendant. Le secrétariat veille à ce que ces rapports soient remis en temps voulu et évalue la performance générale des projets. Si des mesures correctrices s'imposent, le secrétariat demande l'avis du Comité de mise en œuvre du Programme de démarrage rapide.

29. Le secrétariat tient un relevé des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale et facilite la conclusion d'accords avec les bailleurs de fonds, le transfert et l'enregistrement des fonds et l'établissement des rapports. Ces tâches sont coordonnées avec l'administration du service Substances chimiques du PNUE et la section Trésorerie du service Budget et gestion financière du Bureau des Nations Unies à Nairobi.

30. En outre, le secrétariat a facilité la création du Groupe ressources d'experts de haut niveau, décidée par le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide. Cette initiative a été amorcée en juillet 2011 et les activités du Groupe ont pu être lancées grâce au concours financier du Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques et des gouvernements de la Suisse et des États-Unis d'Amérique. Jusqu'à présent, huit experts ont exprimé leur intérêt à faire partie du Groupe et le secrétariat s'attend à ce que les responsables de la mise en œuvre des projets sollicitent les services de spécialistes. Si les ressources financières le permettent, le secrétariat mettra en place un système en ligne destiné à faciliter la mise en concordance entre l'expertise disponible et les besoins en compétences techniques des responsables de la mise en œuvre afin de s'assurer que ces responsables bénéficient de l'expertise technique nécessaire dans le cadre de ce programme extrêmement utile.

3. Examen des propositions de projet faisant appel au Fonds d'affectation spéciale pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité

31. Le secrétariat examine les propositions de projet pour déterminer si elles contiennent tous les renseignements exigés et répondent aux critères de recevabilité et, comme le prescrit le paragraphe 28 de la Stratégie politique globale, fournit des orientations aux parties prenantes sur l'établissement de propositions de projets. Il aide les initiateurs de projets souhaitant soumettre une demande de subvention, en répondant, par correspondance ou par téléphone, à leurs demandes d'éclaircissement. Après chaque cycle de demandes de subventions, le secrétariat informe les candidats des décisions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et détermine si les projets approuvés sous conditions ont satisfait aux exigences nécessaires pour une approbation définitive avant d'établir les accords légaux avec les bénéficiaires des financements ou les organismes d'exécution des projets.

F. Évaluation à mi-parcours du Programme de démarrage rapide

32. Dans sa résolution II/3 sur les ressources financières et techniques requises pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a demandé au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide d'évaluer ce Programme. Suite à cette requête, le Conseil exécutif, à sa cinquième session tenue à Genève les 29 et 30 juin 2010, a approuvé les termes de référence d'un examen à mi-parcours du Programme. Le secrétariat a engagé deux consultants pour réaliser cette évaluation en mai 2011, conformément aux termes de référence approuvés. Après avoir étudié les conclusions de l'évaluation à sa sixième session tenue à Genève les 13 et 14 septembre 2011, le Conseil exécutif a décidé que les parties prenantes devaient fournir des contributions supplémentaires pour lui permettre de présenter des recommandations à la Conférence. Un autre consultant a procédé à une nouvelle révision du rapport pour y inclure les contributions supplémentaires des parties prenantes et la version finale préliminaire du rapport a été présentée au Conseil exécutif à sa septième session, tenue à Genève les 7 et 8 mai 2012, pour examen.

33. Le Conseil exécutif a évalué le Programme au regard des éléments d'information contenus dans le projet de version finale du rapport sur l'examen à mi-parcours, a tiré les conclusions de son évaluation et a soumis ses recommandations à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen. Les conclusions et recommandations du Conseil sont présentées dans le document SAICM/ICCM.3/8 et le rapport final de l'examen à mi-parcours du Programme de démarrage est joint en annexe au document SAICM/ICCM.3/INF/17.

III. Application du Plan d'activités du Programme de démarrage rapide

34. Pour évaluer le degré de succès du Programme, le Conseil exécutif a adopté un plan d'activités, établi à sa deuxième session, tenue les 23 et 24 avril 2007, et mis à jour à ses troisième, quatrième, cinquième et sixième sessions. Ce plan définit une stratégie de mobilisation de ressources visant à assurer, par un élargissement de la base des donateurs, une reconstitution régulière et équitable du Fonds d'affectation spéciale et à renforcer ainsi la durabilité du Programme.

35. La note du secrétariat sur l'état d'application du plan d'activités du Programme de démarrage rapide (SAICM/ICCM.3/INF/26) présente de façon succincte les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de performance établis dans le plan, en se fondant sur les données de référence figurant dans l'annexe du plan. Le plan d'activités a été conçu comme un document évolutif et un outil de travail destiné à être régulièrement mis à jour et réévalué aux réunions du Conseil. Le paragraphe 3.7.1 du plan d'activités stipule ceci : « Le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide suit les progrès accomplis dans l'application du plan à ses réunions annuelles, entre 2008 et 2013. À la lumière des progrès réalisés, il adapte le plan périodiquement, modifiant notamment les objectifs de collecte de fonds, et fournit, s'il y a lieu, des orientations au secrétariat. Au cas où les objectifs spécifiques ne seraient pas atteints, une révision des stratégies appliquées peut s'avérer nécessaire. »

36. Dans l'ensemble, le Programme de démarrage rapide a enregistré des progrès vers la réalisation de la plupart des objectifs spécifiques et des stratégies fixés, notamment pour ce qui concerne l'utilisation du capital d'amorçage destiné à mobiliser des fonds auprès d'autres sources, mais n'a pas atteint l'objectif du renouvellement des contributions par au moins 60% des donateurs avant la troisième session de la Conférence. En outre, deux objectifs relatifs à l'élargissement de la base des donateurs n'ont pas été atteints, reflétant les difficultés du Programme à attirer de nouveaux bailleurs de fonds. La stratégie et les objectifs de sensibilisation et de mise en œuvre équitable, visant à assurer la participation des régions sous-représentées ainsi que des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ont tous été atteints ou des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce sens.

Annexe I

Liste des membres du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide

Représentants régionaux

Afrique

Burundi
Nigéria

Asie et Pacifique

Iran (République islamique d')
Thaïlande

Europe centrale et orientale

Arménie
Ex-République yougoslave de Macédoine

Amérique latine et Caraïbes

Barbade
Venezuela (République bolivarienne du)

Europe occidentale et autres

Finlande
Suisse

Bailleurs de fonds

Afrique du Sud
Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Commission européenne
Espagne
États-Unis d'Amérique
France
Hongrie
Inde
Madagascar
Norvège
Pays-Bas
République de Corée
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Slovénie
Suède

Contributeurs

Canada
Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Japon
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale de la santé
Programme des Nations Unies pour le développement
Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants
The Dow Chemical Company

Annexe II

Tableau récapitulatif des projets approuvés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide

	Total	Cycles											
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Nombre total des projets approuvés, projets suspendus compris	154	8	21	11	17	17	8	10	9	19	23	7	4
1. Projets de la société civile	16	1	1	2	2	1	1	0	2	2	3	1	0
2. Projets gouvernementaux	134	7	20	9	15	16	7	10	7	17	20	6	4
<i>2.1 Individuels</i>	<i>118</i>	<i>4</i>	<i>20</i>	<i>9</i>	<i>12</i>	<i>15</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>16</i>	<i>20</i>	<i>5</i>	<i>4</i>
<i>2.2 Multinationaux</i>	<i>16</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
Nombre de pays participants (projets gouvernementaux et de la société civile)	105	20	21	15	21	20	10	21	12	19	24	10	4
<i>Afrique</i>	<i>41</i>	<i>10</i>	<i>7</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>11</i>	<i>6</i>	<i>11</i>	<i>5</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>2</i>	<i>1</i>
<i>Asie et Pacifique</i>	<i>28</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>9</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>6</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>0</i>
<i>Europe centrale et orientale</i>	<i>8</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>28</i>	<i>4</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>10</i>	<i>1</i>	<i>3</i>
Montant total du financement accordé (projets suspendus non compris) (dollars des États-Unis)	31 237 454	1 796 662	1 779 591	1 982 155	3 764 095	3 922 089	1 979 845	2 226 478	1 766 896	4 507 347	5 394 607	1 461 795	655 894
Financement accordé aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement (dollars des États-Unis)	15 583 150	621 590	867 841	523 022	1 963 818	1 500 000	999 734	1 976 478	763 680	2 819 652	2 727 350	671 152	148 833